

Les équipes

Commune	Secteur	Association	Adresse du local	Téléphone	Adresse de l'équipe
STRASBOURG BISCHHEIM	Cité de l'III Guirbaden	ARSEA-OPI	41 rue de la Lauch 67000 Strasbourg	03 88 31 00 99	cig.opi@arsea.fr
STRASBOURG	Neuhof Nord		16, rue Commandant François 67100 Strasbourg	03 88 79 21 20	Neuhof.opi@arsea.fr
STRASBOURG	Port du Rhin Ampère Rissler		1 cour Kratz 67000 Strasbourg	03 90 41 09 88	mpr.opi@arsea.fr
STRASBOURG	Elsau		41 rue Martin Schongauer 67200 Strasbourg	03 88 29 86 61	elsau.opi@arsea.fr
STRASBOURG	Koenigshoffen		46 rue Virgile 67200 Strasbourg	03 88 30 53 17	Koe.opi@arsea.fr
LINGOLSHEIM STRASBOURG OSTWALD	Molkenbronn Montagne Verte Wihrel		2 rue Dachstein 67200 Strasbourg	03 88 30 76 53	mv.opi@arsea.fr
STRASBOURG	Centre-Ville	Entraide le Relais	24 rue Saint Louis 67000 Strasbourg	03 88 23 84 84	prevention@entraide- relais.fr
STRASBOURG	Krutenau Jura Citadelle				
STRASBOURG	Cronenbourg	JEEP	5 place Haldenbourg 67200 Strasbourg	03 69 36 28 19	cronenbourg@jeep.asso.fr
BISCHHEIM/ SCHILTIGHEIM	Écrivains		6 rue Frédéric Mistral 67800 Bischheim	03 88 33 17 15	ecrivains@jeep.asso.fr
SCHILTIGHEIM	Schiltigheim centre Marais		15 rue d'Auvergne 67300 Schiltigheim	03 88 83 49 31	marais@jeep.asso.fr
ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN STRASBOURG	Libermann Neuhof Sud Meinau				illkirch@jeep.asso.fr
			3 rue de Macon 67100 Strasbourg	03 88 79 39 42	neuhof@jeep.asso.fr
			31 avenue de Normandie 67100 Strasbourg	03 88 79 32 89	meinau@jeep.asso.fr
			82 boulevard La Fontaine 67200 Strasbourg	03 88 27 18 57	haute pierre@jeep.asso.fr
STRASBOURG	Hautepierre Poteries	ViLaJe	14 avenue François Mitterrand 67200 Strasbourg	06 52 94 47 40	poteries@jeep.asso.fr
	Équipe chantiers éducatifs		19/21 boulevard de Nancy	09.70.90.09.02	chantierseducatifs@jeep.a sso.fr
STRASBOURG	Gare				gare@vilaje.eu
STRASBOURG	Halles Tribunal Centre-ville		8 rue Frieze 67000 Strasbourg (pas d'accueil de public)	03 88 32 98 48	centre@vilaje.eu
STRASBOURG	Esplanade Spach Rotterdam Jura citadelle				est@vilaje.eu

Prévention spécialisée

La prévention spécialisée est une compétence de l'Eurométropole de Strasbourg depuis le 1er janvier 2017, inscrite dans le champ de la jeunesse, plus particulièrement de l'aide sociale à l'enfance.

La Prévention spécialisée est une forme d'action éducative mise en œuvre auprès des jeunes « marginalisés ou en voie de marginalisation » dans leur milieu de vie. Cette spécificité implique que cette intervention soit envisagée conjointement auprès de ces jeunes, de leur milieu familial et de leur environnement social en général (communauté d'appartenance, quartier, institutions...).

Cette mission est assurée sur une vingtaine de quartiers répartis sur 6 communes :

Strasbourg, Schiltigheim, Bischheim, Ostwald, Illkirch-Graffenstaden et Lingolsheim.

La collectivité s'appuie sur le savoir-faire de 4 associations habilitées en tant qu'établissement social et médico-social.



La prévention spécialisée, c'est une action éducative

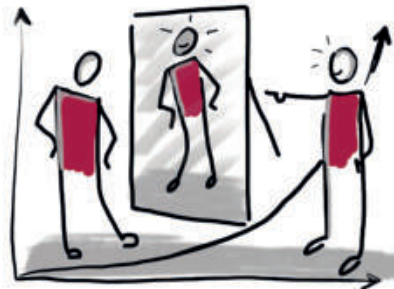
qui s'entame par la rencontre...

En « **allant vers** » au travers du travail de rue et de la présence sociale, les éducateurs peuvent devenir « **réfèrent** » auprès des jeunes. Il peut alors proposer un **soutien éducatif** : suscite, génère, accompagne, permet de révéler des potentiels et des compétences des jeunes accompagnés. Ce travail est possible dans le cadre d'une relation de confiance qui se construit dans le temps.



... et une éthique de la responsabilité sociale...

L'action éducative menée individuellement ou collectivement par les professionnels de prévention spécialisée a pour finalité le déclenchement et la poursuite d'un travail profond vers un changement durable dans **l'autonomisation du jeune**. Qu'il se regarde, qu'il regarde l'autre ou qu'il regarde son environnement ou le contexte global dans lequel il vit, le jeune doit pouvoir en comprendre le sens, les interactions et les enjeux et sur la base de ses compétences – **penser, agir, créer, expérimenter, transformer**.



... à destination des jeunes, tenant compte de leur environnement

A partir de leurs lieux de vie, la prévention spécialisée s'adresse **aux jeunes âgés de 10 à 25 ans et dont les relations interpersonnelles, familiales, sociales sont distendues, dégradées voire inexistantes**. Ces situations de décrochages ou de risques de décrochages repérés voire installés (transitions scolaires, orientation professionnelle, accès à la majorité, fin d'accompagnement ou de mesures administratives ou judiciaires, etc...) sont favorisées par une ou plusieurs difficultés et ne trouvent pas ou plus de réponses au sein des dispositifs et des structures dits de « droit commun ».

Cette tranche d'âge n'est toutefois pas exclusive, l'action de prévention spécialisée pouvant s'adresser ponctuellement aux plus jeunes et aux plus âgés dès lors qu'aucun soutien socio-éducatif n'est dédié et/ou qu'aucun relais ne peut s'envisager et/ou qu'il s'agit d'une réponse à une problématique spécifique du territoire. De même, si l'action éducative s'adresse prioritairement aux jeunes, elle considère le rôle des parents dans leur fonction et responsabilité éducatives.



Une action éducative reposant sur des principes



Des modalités d'intervention communes

Le travail de rue	Présence active dans l'espace public pour favoriser la juste accroche et amorcer le dialogue avec les jeunes.
La présence sociale	Présence régulière, souple et réactive au cœur des espaces de vie des jeunes, des lieux qu'ils fréquentent et dont ils usent, sur des temps parfois repérés. Cette immersion territoriale permet aux équipes éducatives d'être connues et reconnues dans le quartier tant par les jeunes que l'ensemble des habitants et acteurs du territoire.
L'accompagnement individuel	L'accompagnement individuel permet la révélation progressive et par étapes de potentiels, le développement de compétences sur lesquelles le jeune pourra puiser pour s'autonomiser voire s'émanciper, travailler sa relation aux autres et élaborer des actions justes et réalisables. Action inscrite dans le temps, élaborée par étape et adaptée à chaque situation. Le suivi individualisé demeure essentiel pour rendre le jeune acteur de son devenir, de ses réflexions, de ses choix et de ses engagements.
L'accompagnement collectif	L'accompagnement collectif permet de partager un potentiel collectif, « un faire ensemble » qui permet d'être confronté au regard et à l'idée de l'autre et des autres. L'expérience collective permet aussi la construction et la consolidation d'une cohésion sociale et le partage d'une mémoire commune.
Le développement social local	La participation à la mise en place d'actions collectives avec les habitants permet de répondre aux besoins des familles et de participer au maintien du lien social nécessaire à la visée éducative de la mission. Il en résulte également une veille au plus près du terrain des problématiques rencontrées par les jeunes et les familles en lien avec l'ensemble des partenaires éducatifs sur le territoire.